



SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

Secteur Pédagogie et Vie Scolaire

Paris, le 12 novembre 2024,

À Messieurs

COPPALLE
Sous-Directeur de l'enseignement supérieur
DELMOTTE
Doyen de l'IEA
DEVILLIERS Laurent
Assesseur de l'IEA

À Madame,
KERNEUR
Adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur

Copie : Directeur Général et Directeur Général adjoint

Objet : suite réponse et recommandations concernant la correction de l'épreuve E1 du BTSA (session juin 2024) – courrier du 1^{er} octobre 2024

Madame, Messieurs,

Dans un courrier en date du 1^{er} octobre 2024, vous nous avez apporté des éléments de réponse et des recommandations aux questions que nous vous avons adressées dans notre courrier du 15 juillet 2024 faisant état des dysfonctionnements/difficultés rencontrés par les enseignant·es/formateurs·rices qui ont participé aux ateliers de correction de l'épreuve E1 du BTSA du 1^{er} au 3 juillet 2024.

Par le présent courrier, nous souhaitons, une nouvelle fois, rebondir sur certains points transmis.

Tout d'abord, vous indiquez qu'**un bilan** sera conduit avec les participant·es des deux sessions de formation (de Tours et de Toulouse). Eu égard au nombre limité de places, tous·tes les enseignant·es/formateurs·rices concerné·es par l'E1 n'ont pas pu s'y inscrire.

Nous demandons qu'à l'issue de ces deux sessions de formation, un compte-rendu (avec les travaux réalisés par les participant·es) soit rédigé et porté à la connaissance de tous·tes.

Vous précisez ensuite être attentifs à prendre en compte les éléments pointés dans les PV des ateliers de correction pour ajuster en permanence la proposition, d'une année sur l'autre, en



regard de cette double exigence, lors des commissions d'élaboration des sujets.

Sur ce point, nous demandons la transparence des ateliers de correction et que l'analyse de ces PV soit également portée à la connaissance de tous·tes les enseignant·es/formateurs·rices concerné·es par l'E1.

Enfin, vous indiquez que la grille d'évaluation nationale telle que publiée dans la Note de service DGER/SDES/2022-796 du 25/10/2022 sera fournie aux étudiant·es avec le sujet. Cela ne résout en rien le problème d'appropriation de cette grille par les enseignant·es/formateurs·rices qui reste à revoir selon nous !

Vous remerciant par avance de l'intérêt présenté à notre nouvelle requête, veuillez croire, Madame, Messieurs, en notre dévouement le plus sincère pour l'Enseignement Agricole Public.

Angélique BOURDALLÉ
Secrétaire Générale Adjointe en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire

Yoann VIGNER
Secrétaire national en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire